

## Procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 19 mars 2026

### Membres présents

Enseignants : M<sup>mes</sup> et MM : Laurent Auzoult-Chagnault (connecté en visio), Renaud Brochard, Karine Durand, Philippe Gonin, Marjorie Roques (visio), Jean-Pierre Thibaut, Isabelle Marinone, Héroïse Haliday, Matthieu Gateau et Anne Jegou.

Enseignants excusés : Christian Stein (proc. Anne Jegou), Édith Sales-Wuillemmin (proc. L. Auzoult-Chaigneau), Pierre de Oliveira (proc. H. Haliday), Aurélie Bugaïska (proc. H. Haliday).

Usagers : Chloé Aublanc, Sérena Antoine, Rayan Bachir, Laurine Esposito, Nicolas Henriot, Anaïs Morales, Morgan Nedez, Emmanuelle Perpina, Ares Rafalco, Emma Cohen.

Usagers excusés : Gaëtan Cintrat (proc. Chl. Aublanc), Louis Lafoucrière (proc. M. Nedez).

Personnels BIATSS : M<sup>me</sup> Edwige Prat-Béliard, M. Nicolas Wagner, Manon Lerat.

Invités : M<sup>mes</sup> et M. Céline Cunin (RA), Nathalie Thomas (RS), Hervé Mouillebouche (doyen).

Le doyen ouvre la séance à 13h30 et remercie les membres du conseil présents. Il les informe de la démission de Lyssandre Baron, remplacé par le suppléant Jean-Dominique Torre.

### 1/ Approbation du procès-verbal provisoire du conseil d'UFR du 29/01/2026

Une modification du PV est demandée concernant le référent solidarité, M. Wagner précise qu'il est référent solidarité uniquement pour les étudiants. Le PV du conseil du 29/01/26 sera modifié en ce sens.

### 2/ Informations générales

Mme Cunin annonce l'arrivée de Marie Péhaut sur le poste de L3 psychologie en secrétariat pédagogique en remplacement de Sylvain Kuehn parti en détachement.

Questionnaire sur les horaires des BU : les étudiants l'ont bien reçu. M. Mouillebouche invite les étudiants à y répondre pour faire connaître leurs besoins.

L'association France Alzheimer nous informe d'une journée « Bougeons pour Alzheimer et maladies apparentées », le 26 avril 2026 au lac Kir.

Préparation des examens de mai (semestres 2/4/6) : la mutualisation des examens permet d'économiser 103 surveillances, ce qui est à souligner.

### 3/ Offre de formation

#### 3.1/ Masters

Une seule demande, pour Histoire de l'art, UE 1 fondamentales : on passe à 5 séminaires obligatoires. Deux premières disciplines à choix au lieu de trois.

Deux modifications, demandées par le conseil de perfectionnement, dans le master Histoire de l'art, parcours « Archéologie Image Patrimoines »

UE1 fondamentale, séminaire de spécialité « fondamentaux et disciplinaire ». Remplacement de la précision : « (4 séminaires au choix) » par « (toutes les disciplines sont obligatoires) » Erreur faite initialement dans la construction de la maquette.

UE1 Exposition : d'une histoire culturelle à la réalisation d'un projet : Remplacement de la mention : « (toutes les disciplines sont obligatoires) » par « (1 séminaire au choix + séminaire Encadrement projet exposition) » - pour rééquilibrage des séminaires.

Mme Marinone précise que cela est consécutif au conseil de perfectionnement.

Pour les professionnels des musées et du patrimoine : intérêt pour l'intégralité des formations, le master est bien classé sur les questions patrimoniales. Préparation des concours du patrimoine. Chaque année environ 4 étudiants réussissent les concours nationaux, ce qui est un bon résultat. Retour positif du milieu professionnel, que ce soit au niveau régional ou national. Cela donne une pertinence à la demande de passage à 5 disciplines au lieu de 4 qui sont enseignées.

Le volume horaire total ne change pas pour les étudiants.

M. Mouillebouche souligne le travail que nécessitent ces modifications pour le secrétariat. Mme Marinone indique qu'il a été pris acte du retour du conseil de perfectionnement.

Vote : adopté à l'unanimité.

Master musicologie

Pas de modification finalement. Il a été décidé de reporter sur la rentrée 2027/2028 pour la création d'un nouveau parcours. Un avis du conseil d'administration de l'ESM est nécessaire pour le financement auquel l'école doit participer (financement des cours individuels d'instruments et de musique de chambre). Ce parcours n'ajouterait aucun coût à l'UFR. Le président du conseil d'administration de l'ESM est Alain Bonnin ancien président de l'UB.

### **3.2/ Licences**

Nathalie Thomas présente les modifications

#### **3.2.1/ PASS LAS**

Inversion des cours entre les semestres pour cognitive et clinique

Vote : adopté à l'unanimité.

#### **3.2.2/ Licence histoire**

##### **3.2.2.1/ Prépa CAPES Histoire Géographie**

Dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants du second degré, proposition d'une préparation au CAPES histoire en L3 par transfert des heures d'enseignement du master MEEF antérieur sur la licence qui permet la préparation au concours dès la licence 3. Il s'agit de la création d'un parcours spécifique de licence d'histoire, cumulable avec les parcours de L3 histoire classique et L3 histoire AMC.

Les étudiants pourraient y accéder avec un DEUG d'histoire et/ou de géographie mais le responsable pédagogique conseille d'avoir déjà validé une licence d'histoire ou de géographie pour faire ce parcours de préparation au CAPES.

Vote : adopté à l'unanimité.

##### **3.2.2.2/ Epistémologie (UE 8, S4)**

Epistémologie : ajout contrôle continu correspondant aux 12h de TD. Correction d'une erreur matérielle.

##### **3.2.2.3/ Evaluations de rattrapage des fondamentales S5 et S6**

Concerne les UE 1, 2, 3 et 4 du S5 des deux parcours de L3 et les UE 8, 9, 10 et 11 du S6 de ces deux parcours également.

Le souhait des équipes pédagogiques est de conserver en session 2 (session de rattrapage), le calcul d'une moyenne incluant les contrôles continus. Ainsi, en session 2, les notes de CC des fondamentales sont reportées à 10 ou supérieures, sans rattrapage. Pour les notes de CC inférieures à 10/20 ou pour les défaillances, un rattrapage oral est prévu. Cette note de rattrapage se moyennera avec la note de CT de session 1 si elle était supérieure ou égale à 10, ou avec la note de session 2, quelle qu'elle soit, si l'étudiant était convoqué sur ce CT au rattrapage. Le coefficient est 2 pour les CT et 1 pour les CC sur les deux sessions.

##### **3.2.2.4/ Evaluation des UE 5 et 12 des S5 et S6 L3 histoire classique**

Ces UE concernent les enseignements d'épigraphie, de paléographie médiévale, moderne, de techniques de l'histoire contemporaine et d'épistémologie. Pour toutes ces matières, le rattrapage en session 2 du CT se fera à l'oral.

Vote : adopté à l'unanimité pour toutes les modifications du département d'histoire.

### **3.2.3/ Licence musique**

#### **3.2.3.1/ Adaptation à la réforme du recrutement des enseignants du second degré**

Toujours dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants du second degré, la licence de musique s'adapte pour proposer un volume horaire spécifique de préparation au concours. Il ne s'agit pas de créer un parcours spécial mais de placer des heures dans la licence 3, du disciplinaire d'accompagnement pour la préparation du concours, à raison de 71 h à placer dans l'EDT des L3 au S5, et 71 h 30 au S6. Il est facultatif pour les étudiants de le suivre.

M. Gonin insiste sur le fait qu'il est impératif d'avoir les 142 heures 30 nécessaires pour cette préparation.

#### **3.2.3.2/ Coefficients matière « formation musicale »**

En L1 et L3, il s'agit de corriger une erreur matérielle concernant le coefficient de la matière « Formation musicale » évaluée en CC et en CT. Les deux évaluations portent un coefficient 1.

Vote sur l'ensemble des demandes du département de musicologie : adoption à l'unanimité.

### **3.2.4/ UEO pouvoir des images**

Pour les deux niveaux (L1 et L2) où l'UEO est proposée, modification durée de l'examen : passage de 1 h à 1 h 30 (erreur matérielle).

Vote : adopté à l'unanimité

### **3.2.5/ Licence psychologie**

#### **3.2.5.1/ Epistémologie S4 UE 9**

Rectification d'une erreur matérielle : l'épreuve de rattrapage de cette matière est un CT qui écrase les notes de CC et de CT, même si l'une des deux a été supérieure à la moyenne. Pas de conservation de la note obtenue en session 1 même supérieure à la moyenne, si la matière doit faire l'objet d'un rattrapage.

#### **3.2.5.2/ Psychologie sociale et du travail UE 1 du S5**

Actuellement, sous l'UE 1, la psychologie sociale et la psychologie du travail sont détaillées comme des matières séparées affectées chacune d'un coefficient 1 (prise en compte à parts égales). Or, la psychologie du travail découlant de la psychologie sociale, cette dernière doit avoir un poids supérieur. Les évaluations sont donc conservées à l'identique mais replacées sous l'UE de sorte que le CC et le CT de psychologie sociale comptent chacun en coefficient 1 pour la validation de l'UE et le CT psychologie du travail aussi pour un coefficient 1. Ainsi la psychologie du travail compte pour deux tiers dans la validation de l'UE et la psychologie du travail pour un tiers.

#### **3.2.5.3/ Statistiques**

Précision sur les évaluations de statistiques en L1 et L2 : en contrôle continu, trois épreuves pouvant aller de 30 mn à 2 h (au S2 et au S3).

En L3 (UE 7 et 14) : l'épreuve de rattrapage de cette matière est un CT qui écrase les notes de CC et de CT, même si l'une des deux a été supérieure à la moyenne. Pas de conservation de la note obtenue en session 1 même supérieure à la moyenne, si la matière doit faire l'objet d'un rattrapage.

Vote sur l'ensemble des modifications de MCC en psychologie : adopté à l'unanimité.

### **3.2.6/ Licence sociologie**

Modification de coefficients : rééquilibrage des matières fondamentales pour donner plus de poids à ces matières par rapport aux matières outils.

Bloc 1 du S1 : coefficient 3 contre 2 actuellement

Bloc 4 du S2 : coefficient 0,5 contre 1 actuellement

Bloc 4 du S4 : coefficient 2 contre 1 actuellement

Bloc 2 du S5 : coefficient 2 contre 1 actuellement

Vote : adopté à l'unanimité

### **3.2.7/ Licence d'histoire de l'art et archéologie**

#### **3.2.7.1/ Détail des enseignements des UE 1 et 6 d'une part, et des UE 2 et 7 d'autre part, en L1 et L2**

Ces UE disciplinaires n'étaient pas détaillées dans la présentation des maquettes ni dans les relevés de notes. Afin de clarifier le poids respectif de chaque évaluation de chaque matière, il est ajouté une visibilité de ce détail, sans en changer l'existence ni le mode de calcul préexistant, à savoir :

UE 1 et 6 :

CC pré-protogéologie coef 0,5

CC antiquité coef 0,5

CT commun coef 1

Rattrapage : un CT qui écrase les notes de CC et de CT, même si l'une des deux a été supérieure à la moyenne. Pas de conservation de la note obtenue en session 1 même supérieure à la moyenne, si la matière doit faire l'objet d'un rattrapage.

UE 2 et 7 :

HA en antiquité : CC coef 1 / CT coef 1

HA au Moyen-Âge : CC coef 1 / CT coef 1

Rattrapage : un CT qui écrase les notes de CC et de CT, même si l'une des deux a été supérieure à la moyenne. Pas de conservation de la note obtenue en session 1 même supérieure à la moyenne, si la matière doit faire l'objet d'un rattrapage.

M. Henriot souligne que des étudiants peuvent être plus à l'aise à l'oral lors des CC alors que les épreuves écrites peuvent être plus difficiles ou anxiogènes.

Mme Marinone répond que le travail de l'écrit est important et cela correspond aux besoins dans le monde professionnel et à ce qui est exigé dans les masters.

Adoption de ces modifications.

#### **3.2.7.2/ Retour de l'évaluation CC + CT de l'UE 2 et 7 en L2**

L'an dernier, le département d'HAA a voté le passage de l'UE 2 en CCI, ce qui est en vigueur en 2025/2026. Or, cette UE comporte des enseignements dans deux disciplines et le CCI n'est pas souhaité par les deux enseignants. Cette année, le département a donc voté le retour, pour les deux disciplines (HA en antiquité et HA au Moyen-Âge) le retour, pour chaque discipline à une évaluation de CC + une de CT (coef 1 chacun) avec rattrapage en session 2 (le CT de session 2 écrase les notes de CC et de CT, même si l'une des deux a été supérieure à la moyenne. Pas de conservation de la note obtenue en session 1 même supérieure à la moyenne, si l'UE doit faire l'objet d'un rattrapage).

Adoption de ces modifications.

#### **3.2.7.3/ Art et mondialisation (UE 8 S6)**

Il s'agit là de valider la correction d'une erreur matérielle : cette matière comporte un CC et un CT + rattrapage et il s'agit juste de le préciser.

Vote : adopté à l'unanimité.

Puis, le doyen présente d'autres demandes de modifications qu'il souhaite mettre au débat des membres du conseil. Il lit des extraits du CR du conseil de département d'HAA à l'appui des demandes de modifications qui suivent.

Mme Jegou juge qu'il y a trop de modifications à discuter sans avoir eu l'information avant et donc avoir pu en évaluer l'impact.

#### **3.2.7.4/ Initiation aux usages numériques (S3 UE 4)**

Le département d'HA demande le passage de cette matière de CT à CCI. Mme Thomas explique que cet enseignement est au choix, au sein de l'UE outils du S3, dans laquelle figurent aussi l'enseignement de langue et celui d'Arts et civilisation. Dans une UE aux disciplines si différentes, des MCC différentes sont justifiables. Ces enseignements portant sur l'informatique, il peut en outre être difficile de prévoir un rattrapage sous forme de CT. La seconde chance peut revêtir une autre forme, dans le semestre, et dans le cadre d'un CCI.

Adoption de ces modifications : 6 abstentions, 19 pour, 1 ne prend pas part au vote

#### **3.2.7.5/ Traitement d'images (UE 4 S5)**

De même que pour l'initiation aux usages numériques en L2, il est demandé le passage de cette matière de CT à CCI. Mme Thomas explique que cet enseignement porte aussi sur l'informatique : elle fait lecture de la brochure pédagogique mentionnant la manipulation du logiciel Photoshop. Là aussi, il peut être difficile de prévoir un rattrapage sous forme de CT. La seconde chance peut revêtir une autre forme, dans le semestre, et dans le cadre d'un CCI.

Vote : 1 ne prend pas part au vote, 8 abstentions, M. Auzoult-Chagnault est parti à 15 h donc ne vote pas, 16 voix pour le passage en CCI.

#### **3.2.7.6/ Méthodes et pratiques en art moderne (UE 2 et 7 de L3)**

Dans ces UE, l'enseignant souhaite le passage de la matière en CCI, alors qu'elle était jusqu'à cette année en CC + CT. Dans ces UE disciplinaires, les autres enseignements de structure similaire mais portant sur d'autres périodes continuent d'être évalués en CC + CT.

Mme Marinone explique que certains enseignants préfèrent le CCI, au nom de la liberté académique et du choix d'évaluer sans les effets du CT qui nécessitent des surveillances. En tant que directrice département HAA, c'est un problème, cela implique des difficultés de surveillances car ces enseignants n'aident pas les autres collègues à la surveillance. Les évaluations en CC ne sont par ailleurs pas anonymées.

Nathalie Thomas explique que dans une même UE tous les éléments ne sont pas évalués de la même façon. Certains bénéficieront de la compensation avant de faire la liste des étudiants au rattrapage, et d'autres non puisque la seconde chance aura été faite avant les épreuves de CT. Le doyen indique que cela peut être problématique qu'existent 2 modalités de contrôle différentes dans la même UE pour des matières structurellement similaires.

M. Nedez indique que, dans la mesure où les CCI désavantagent les étudiants salariés (suppression de la compensation sur cette matière-là), c'est insupportable et inéquitable entre les étudiants. Les étudiants voteront contre. Mme Thomas précise que la compensation n'est pas supprimée mais placée à un autre moment de l'année universitaire, après la seconde chance, au lieu d'être placée avant.

Mme Marinone explique que la problématique du CCI est apparue l'an dernier quand une UE comportant deux disciplines y est passée, sollicitée par un enseignant sur les deux, et qu'elle a découvert ensuite que cela avait un impact sur les évaluations des autres enseignants.

Certains veulent voir passer le CCI mais pas tous les enseignants du département.

A titre personnel, elle souhaite rétablir les MCC antérieures pour les enseignants qui n'avaient pas demandé de passage en CCI.

Mme Aublanc dit qu'il faut penser aux étudiants.

M. Brochard pense que cela va entraîner de l'inéquité si on laisse des MCC différentes entre les matières à choix d'une même UE.

Départ de Mme Haliday à 14h42.

Vote : 3 ne prennent pas part au vote, 3 abstentions, 21 contre.

#### **4/ Calendrier universitaire 2026-2027**

Le point est reporté car le calendrier prévisionnel de l'UBE n'a pas encore été diffusé.

Le doyen souhaite que les 6 départements harmonisent leur semaine de rentrée. Le calendrier sera communiqué plus tard lors d'un conseil en visio ou soumis à un vote électronique.

#### **5/ Conventions - Subventions**

Le point 5 est abordé après le point 9.

- Demande de subvention pour le cursus intégré Dijon Mayence : les 20 étudiants vont participer à un séminaire interculturel à Mayence du 5 au 10/06/2026. L'office franco-allemand pour la jeunesse finance à hauteur de 3000 € mais une participation de 750 € est demandée aux UFR littéraires et juridiques.

Vote : adoption à l'unanimité de la subvention de 750 € pour l'UFR SH.

- Subventions accordées par le LIR3S :

- 1 500 € accordés pour l'organisation du colloque « L'objectif des savants. Photographies et fabrication des sciences modernes XIXe-XXe siècles » à l'Académie François Bourdon.

- 300 € de subvention à la MSH pour le colloque "Femmes, filles, quel futur ?" du 18 mars et du 14 octobre 2026

- 1 500 € de subvention versée à la MSH pour le colloque "Les infrastructures automobiles"

Vote : adoption à l'unanimité de ces 3 subventions

#### **6/ Graduate Programm "Vulnérabilité et humanité dans les soins"**

Dans le cadre du Graduate Programm « Vulnérabilité et humanité dans les soins » une bourse de mobilité a été accordée à Mme Badet Annaelle étudiante qui va partir en stage à Berlin du 11/05/26 au 17/07/26. Cette bourse de 2 100 € sur les fonds des Graduate Programmes sera versée en deux temps : 70% avant son départ soit 1470 € et 30% à la fin du stage soit 630 €.

Vote : adopté à l'unanimité

#### **7/ Dialogue objectifs Moyens (DOM)**

- DOM enseignants : M. Mouillebouche donne quelques informations :

M. Blanc, professeur certifié d'anglais, sera prochainement en retraite, il faudra le remplacer.

M. Poirrier part en retraite à la fin de l'année et sera remplacé par un ATER. Un nouveau poste de professeur sera demandé pour la rentrée 2027

Demandes de deux laboratoires de créations de postes de professeurs au titre de l'article 46.3. Si ces postes sont accordés et pourvus, l'UBE neutralisera des postes de MCF dans la même spécialité, pour conserver l'équilibre budgétaire.

-Le CSGA demande la création d'un poste de Pr. pour encadrer l'équipe DOCC.

Artheis a demandé au même titre un poste de Pr en 21<sup>e</sup> section pour encadrer l'équipe de castellologie

-DOM BIATSS : Selon Mme Cunin il n'y a pas de départs certains connus à ce jour. Les contractuels vont être reçus en entretien pour connaître leurs intentions pour l'année prochaine.

-DOM moyens : la capacité d'accueil de psychologie a été diminuée sur Parcoursup de 435 à 390 (accepté par le rectorat). Il n'y aura « que » 13 groupes de TD en L1 l'an prochain.

#### **8/ Nomination d'un référent VSS**

Le doyen explique que Mme Roques puis Mme Jegou ont assuré la charge de référent VSS pendant un temps. Suite à un appel à candidature, la direction a reçu deux professions de foi qui ont été distribuées aux membres du conseil.

Mme Aublanc demande si, à l'instar d'autres UFR, les deux candidats pouvaient être retenus afin qu'une femme et un homme puissent assumer cette charge.

Le doyen dit que dans ce cas, la prime associée devrait être divisée par deux.

Vote : élection à l'unanimité de M. Arnaud Fossier et de Mme Perrine Kossmann comme référents VSS.

### **9/ Classement des demandes ATER**

Pour optimiser les votes avec les présents, ce point est abordé après le point 3.

Le doyen rappelle aux membres du conseil en quoi consiste le service d'un ATER. Il rappelle que l'UBE accorde d'office des ATER sur les postes vacants (disponibilité, retraite...) et 4 ou 5 ATER « sur support ». Les quatre premiers ATER sur support sont reconduits à l'identique depuis plusieurs années ; le débat doit donc porter sur le 5<sup>e</sup> poste, qui est demandé par les départements d'HAA, de musicologie et d'histoire.

Le doyen demande aux représentants des trois départements de justifier leur besoin du poste.

Département d'HAA : Isabelle Marinone indique que le département fonctionne actuellement avec seulement 50% des ETP. Une enseignante-chercheuse en archéologie médiévale est en longue maladie et, si elle revient l'an prochain, ce serait probablement à mi-temps. Mais même en revenant et sans certitude que ce soit pour le démarrage de l'année 2026/2027, elle ne couvrirait que partiellement les besoins dans cette matière et cette période. Selon Mme Marinone, les enseignants de la partie archéologie sont à 250 heures d'enseignement en complément de leurs autres charges, dont administratives. Le département s'essouffle, particulièrement dans ce champ disciplinaire.

Département Musique : selon M. Gonin il y a un sous encadrement chronique, dont un enseignant-chercheur stagiaire qui sera bloqué l'an prochain à 170 h. Le département fonctionne avec une énorme quantité de vacataires. Il s'agit de garantir une équipe un peu plus stable avec 2 EC, 2 PRAG et un ATER. Le contenu à confier à un ATER dépendra du recrutement de MCF qui va avoir lieu. Il s'agit aussi d'assurer la volonté affichée de l'EPE d'intégrer l'ESM, ce qui nécessite des moyens.

Département Histoire : le doyen lit la lettre de Sophie Baby. Il y a un déficit structurel d'heures même à effectif "complet", accentué par la décharge de 64 h de M. Vigreux (présidence CNU). M. Poirrier va partir en retraite, ainsi que deux doctorants ACE sur le départ. Il y a de quoi alimenter deux pleins temps d'ATER. A noter également le déficit de l'encadrement des étudiants de master et l'éventualité de départ en délégation CNRS de Mme Baby qui précariserait encore plus le département.

M. Thibaut propose pour apprécier les besoins, d'utiliser le taux d'encadrement (rapport encadrement / effectifs). Il dit aussi que pour régler le problème, il pourrait être fait le choix de diminuer le volume annuel de TD dispensés.

Mme Marinone remarque que l'an dernier, le département d'HA a cédé son ATER au département d'histoire, et que ce département n'a pas pu fournir un service complet à cet ATER

M. Henriot précise que le contexte est particulier en HAA avec la démission de Mme Haddjeri.

M. Gonin propose de tenir compte de l'historique et d'attribuer l'ATER en position 5 à l'HA qui n'en a pas eu l'an dernier. L'ATER de musicologie est placé en 6 et celui d'histoire contemporaine en 7. Les autres demandes sont reclassées à la suite en fonction de ce classement.

Vote : adopté à l'unanimité

### **10/ Motion : baisse d'effectifs et conséquences**

Suite à la publication du tableau de l'évolution des effectifs, les instances centrales se sont émues d'une apparente baisse des effectifs en L2 Sciences humaines, et nous ont rappelé que toute baisse d'effectifs doit s'accompagner d'une baisse de nombre de TD. Ils ont également insisté sur la nécessité de réduire notre offre de formation ; ils pointent notamment du doigt quelques formations à faible effectif, comme la LP GRH, qu'on ne pourra pas maintenir longtemps en faibles effectifs.

### **11/ Questions diverses**

M. Henriot fait une intervention sur la démission de Mme Haddjeri, chargée de cours d'histoire de l'art moderne. Il semble qu'elle ait envoyé un mail aux étudiants. Le doyen explique que cette démission est intervenue à l'issue d'un échange de mails assez long pour expliquer à cette collègue ses obligations de

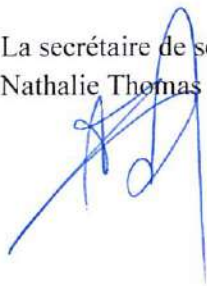
service. Il s'étonne qu'elle ait écrit directement aux étudiants pour justifier sa démission, ce qui constitue une violation évidente de son devoir de réserve. Mais chacun reconnaît que les vacataires sont mal payés. Les directrices du département HAA n'ont pas reçu de communication de cette personne non plus.

L'ordre du jour étant épuisé, le doyen remercie les membres du conseil et lève la séance plénière à 16h00. Les élus enseignants restent pour le conseil restreint.

Conseil restreint :

1/ Classement des demandes de CRCT au titre de l'établissement

La secrétaire de séance  
Nathalie Thomas



Le doyen de l'UFR Sciences humaine  
président du conseil d'UFR  
Hervé Mouillebouche



VERSION PROVISOIRE